





Noël  
**Marquet**  
président fédéral et  
directeur de la publication

## Après la Cop21, qu'en est-il du développement durable ?

**E**n préambule de l'article sur la Cop 21 en page 14 de ce numéro, l'occasion m'est donnée d'évoquer « le développement durable ». Que se cache-t-il en réalité sous ce vocable ?

Je reprendrai ici la citation de Mme Gro Harlem Brundtland (Premier ministre de la Norvège en 1987) : « *le développement durable est un développement répondant aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Ce type de développement a été officialisé en 1992 au Sommet de la Terre à Rio. Il est assis sur trois piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable, et écologiquement soutenable (source : Insee). On devine ainsi que sa mise en œuvre doit échapper à la loi des marchés et des enjeux économiques.

Dans notre pays, la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) propose un concept commun à tous les acteurs de la Nation, publics ou privés, afin de les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs faisant l'objet d'un large consensus.

Si cette manière de faire de la politique avait été mise en œuvre, peut-être aurions-nous évité ce que l'on connaît depuis plusieurs semaines : la révolte des agriculteurs soumis à la pression des lois du marché et des intermédiaires, au point de ne pouvoir faire face à leurs charges, ce qui est intolérable.

Alors, agissons, en faisant connaître notre attachement à cette louable idée. Le développement durable doit répondre réellement à sa définition pour qu'il atteigne les buts fixés et ne reste pas dans le sanctuaire des bonnes intentions. C'est une des tâches de nos élites.



Retrouvez-nous  
sur [www.fgrcf.fr](http://www.fgrcf.fr)  
en flashant ce code

## SOMMAIRE

n° 683 avril-mai 2016

### ■ VIE DES RETRAITÉS

- 4 Facilités de circulation, comment joindre l'Agence Famille Retraités ?
- 6 Seuils d'exonération CSG, CRDS, CASA et cotisation assurance maladie
- 7 Réponse de Jean-Loup Moussier, directeur CPRP
- 8 Bloc-notes

### ■ VIE PRATIQUE

- 10 Impôts : déclaration de revenus 2015
- 13 Vos questions, nos réponses

### ■ SOCIÉTÉ

- 14 Objectif pour tous : lutter contre le réchauffement climatique
- 16 Les ONG (organisations non gouvernementales)

### ■ VIE DES SECTIONS

- 17 Les rendez-vous des sections

### ■ CARNET

- 20 Ils nous ont quittés  
Adieux  
Nos centenaires

### ■ JEUX

- 21 Mots croisés  
Sudoku (*solutions*)

### ■ SNCF INFOS

- 22 Quel avenir pour les Trains d'équilibre du territoire ?  
Décret-socle : la SNCF engage une négociation sociale

**FGRCF ■ DIRECTION – RÉDACTION – ADMINISTRATION** – 59, boulevard de Magenta, 75010 Paris. Site Internet : [www.fgrcf.fr](http://www.fgrcf.fr) • Tél. : 01 40 37 31 21 – Fax : 01 40 37 67 96.  
**Directeur de la publication** : Noël Marquet. **Rédactrice en chef** : Janine Lecherbourg. ■ **CONCEPTION ET RÉALISATION** – EMAPRESS, 20, rue des Petites-Écuries, 75010 Paris. Tél. : 01 80 91 54 20 – Fax : 01 47 70 33 47. • **Chef d'édition**: Olivia Lintot • **Rédacteur-graphiste**: Fabrice Péronin ■ **PUBLICITÉ** – MISTRAL MEDIA 42, avenue Kléber, 75116 Paris. Tél. : 01 40 02 99 00 • **Pdg**: Luc Lehéry • **Directeur commercial**: Vivian Favro • **Directeur de publicité**: Johanne Tallec ■ **IMPRIMERIE** – BLG TOUL (54). ■ CPPAP n° 0417 G 87869. ■ ISSN n° 1164-639X ■ Dépôt légal à parution ■ **ABONNEMENT ANNUEL** – Pour 9 numéros : 26,60 € (bulletin d'abonnement p. 12) – Prix au numéro : 3,00 € – En vente à nos bureaux.

Les publicités des annonceurs n'engagent pas la rédaction. En cas d'insatisfaction, en faire part à la rédaction.